



le CAES participe à vos dépenses de cinéma à raison de :

01(un) remboursement par an et par adhérent d'un montant de 20 € sur présentation d'une facture de 10 billets ou d'un abonnement accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

Toute demande adressée sans enveloppe timbrée à votre intention ne sera plus étudiée.

**BONNE TOILE**

Courrier à envoyer au :  
CAES de l'ex - S.N.E.P.C  
Tour Pascal B – 16<sup>ème</sup> étage  
92055 LA DEFENSE CEDEX 04